

Jeudi 10 janvier 2019

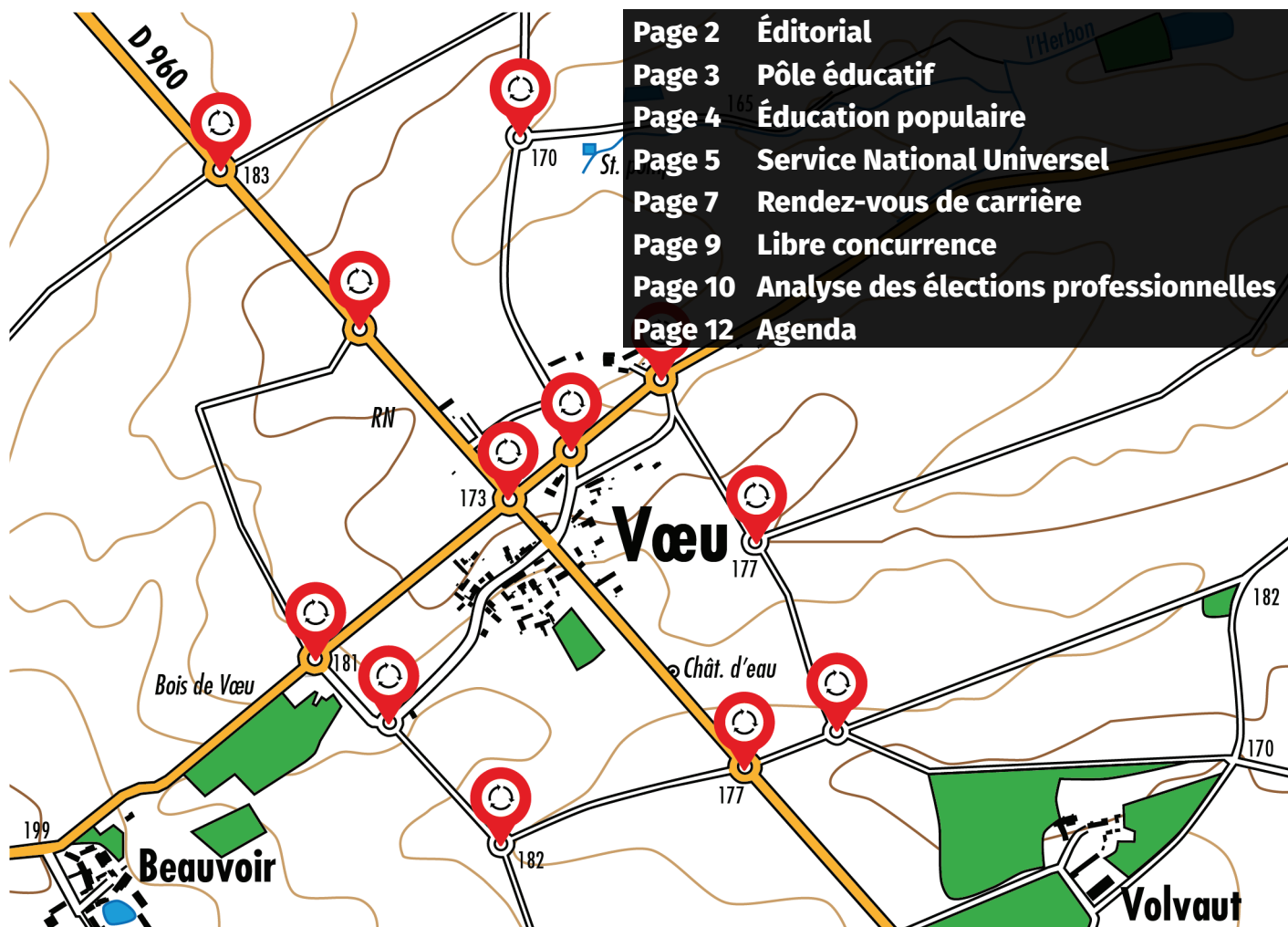
N° 103

Rédaction : M-Ch. BASTIEN et le SN  
Directeur de publication : J-L WARIN  
Impression : EPA (photocopies)  
Adhésion/Abonnement : D. HUDE  
Dépôt légal : janvier 2019  
N° CPPAP : 0720 S 07415  
N° SSN : 126063694  
8 place de la gare de l'État  
CP N° 8  
44276 Nantes Cedex 2  
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



**Carte de Vœu © 2019**

# Service National Universel

## Attention danger

Dans le contexte actuel de réorganisation des services de l'État se précise la mise en place du Service National Universel (SNU) qui serait effective en 2019, « avec une montée en puissance jusqu'en 2026 ». Cette situation rappelle celle de la RGPP avec le lancement du Service Civique...

Le Service National Universel, promesse du candidat MACRON à la présidentielle, s'inscrirait dans un parcours de citoyenneté du jeune, dans la droite ligne de son enseignement scolaire moral et civique.

Une consultation des jeunes, des associations, des syndicats (de lycéens, d'étudiants et de parents d'élèves) et des institutions a été menée tambour battant au début de l'automne. Un rapport sur cette consultation a été remis le 19 novembre, rapport qui indique que 51% des jeunes interrogés (sur 25 500 réponses) dans le cadre de la Journée Défense Citoyenneté et par voie numérique seraient favorables au SNU, ce qui constitue une majorité on ne peut plus serrée de jeunes.

Le 28 novembre, EPA, dans une délégation FSU a rencontré Gabriel Attal, le secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, sur le sujet. Il nous a présenté l'état d'avancement du projet. La FSU lui a dit ses réserves et qu'elle portait d'autres ambitions éducatives.



### Les grandes lignes du SNU

Une première phase obligatoire pour les jeunes aurait pour objectifs de favoriser la mixité sociale et territoriale, de vivre un temps de cohésion et de vie collective et de détecter les difficultés scolaires, sociales et sanitaires. Effectuée vers l'âge de 16 ans, elle serait d'une durée d'un mois maximum et comporterait une période intitulée « séjour d'intégration en hébergement collectif » de 15 jours. La mixité et la cohésion tant prônées seront difficilement effectives durant ce séjour court, les jeunes se tournant prioritairement vers leurs repères comme toute expérience de vie collective libre l'illustre.

Quatre domaines d'activités de formation sont envisagés durant le séjour d'intégration :

1. Développement personnel: vie en collectivité, projets de groupe, mises en situation, bilan des compétences et aide à l'orientation ;
2. Gestion de crise: gestes de secours, réflexes de sauvegarde, exercices de cohésion et d'orientation et cybersécurité ;
3. Droits et devoirs de la République: ateliers pratiques sur les valeurs de la République, présentation du monde de la justice, sensibilisation à la sécurité routière ;
4. Esprit de défense: les risques et les menaces, rencontres et échanges avec des militaires.

Les cadres formés en partie par les armées pourraient être eux-mêmes des jeunes (en Service Civique, étudiants, animateurs BAFA), des militaires, des professeurs volontaires, des éducateurs spécialisés, des réservistes, des travailleurs sociaux et des agents publics, voire des collaborateurs détachés dans le cadre d'un mécénat d'entreprise... Tous les moyens sont bons! 10 000 personnes seraient à former.

Une « pédagogie attractive et innovante » serait de mise pour conduire les formations. De quoi remettre à contribution les personnels techniques et pédagogiques de Jeunesse et Sports? Ne rêvons pas, le cadre d'intervention contraignant ne se prête pas à la formation active des jeunes, les pratiques d'éducation populaire n'y ont pas leur place.

Cette première phase comprendrait une deuxième partie de 15 jours portant sur l'engagement civil et militaire. Cinq domaines d'engagement possibles seraient présentés aux jeunes à cette occasion :

- l'aide à la personne, le sanitaire et social et l'humanitaire ;
- l'environnement, le développement durable ;
- la culture, le numérique, la mémoire ;
- la défense et la sécurité ;
- le tutorat et l'éducation.

Les jeunes exerceraient une mission d'intérêt général durant ces deux semaines dans une association, une collectivité locale ou encore un organisme public.

Dans une deuxième phase destinée à la réalisation du «*désir d'engagement du jeune*» basée cette fois sur le volontariat, chaque jeune serait encouragé à participer à une période d'engagement d'une durée de trois à douze mois. L'offre des différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégrerait les formes de volontariats existantes et des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes. L'actuel Service Civique serait l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU. Au lancement du service civique en 2010, celui-ci avait vocation à regrouper certaines formes de volontariat dont le Service Volontaire Européen. Ce qui n'a pas été le cas. Le SNU y parviendra-t-il ? L'agence du service civique aurait «*un rôle central*» dans le cadre du SNU. Lequel ?

### **Les dernières étapes de la préfiguration du SNU**

Des arbitrages du gouvernement auront lieu début 2019. Une modification de la Constitution est nécessaire pour rendre obligatoire le SNU, le droit constitutionnel ne permettant pas à l'heure actuelle d'imposer un séjour d'un mois et des activités à l'ensemble d'une classe d'âge. Pour contourner l'obstacle, Gabriel ATTAL verrait bien une intégration du SNU dans l'obligation de scolarisation jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

Le déploiement technique est posé sur le mode de l'expérimentation une fois de plus. Les sanctions auprès des jeunes réfractaires sont déjà prévues : impossibilité de passer le code et le baccalauréat, exclusion des concours administratifs (cf. avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse relatif au SNU du 30 janvier 2018).

Un test du SNU est envisagé durant le premier semestre 2019 dans 15 départements pour un accueil des premières cohortes durant l'été 2019. 200 à 300 premiers jeunes seraient concernés dans chacun des

départements ciblés. 10 millions d'euros sont déjà consacrés à ce test. On peut penser que la réduction, décidée cet automne, de l'enveloppe dédiée au Service Civique a permis de dégager une partie de ces crédits pour le Service National Universel.

Ce sont les Préfectures et les services de l'Éducation Nationale qui piloteraient le SNU sur les territoires. Les internats des établissements scolaires étant vides durant l'été, ils pourront être occupés par les jeunes en Service National Universel. Or, la capacité totale d'accueil des internats des lycées et collèges est évaluée à 226 000 places. Les centres de logement étudiant représentent 120 000 places. La construction nécessaire de bâtiments pour un coût de 1,75 milliard d'euros est également évoquée pour pouvoir accueillir à terme l'ensemble de la classe d'âge concernée. Il n'y a pas assez de places à l'heure actuelle pour accueillir les jeunes. La mobilisation des personnels d'entretien, de surveillance et de formation durant le séjour d'intégration des jeunes durant les congés scolaires est improbable...

Les fichiers scolaires seraient utilisés pour convoquer les jeunes qui auraient une «*tendue commune*» et non pas un «*uniforme*» pour éviter toute confusion malheureuse avec un nouveau service militaire. Le jeune aurait le statut d'appelé et de collaborateur du service public.

Ironie de l'histoire, le groupe de travail proposait, dans son rapport remis le 28 avril, qu'un gilet jaune fluorescent comportant le sigle SNU soit remis collectivement aux jeunes à l'occasion d'une cérémonie symbolique le dernier jour de l'hébergement collectif (phase 1 du SNU)...

Une labellisation ou un agrément, une accréditation (d'une durée de 3 à 5 ans) des organismes d'accueil des jeunes dans le cadre du SNU est envisagée. Cette gestion administrative serait confiée à des «*agents publics*» aidés éventuellement par des réservistes. Les mêmes «*agents*» qui sont chargés actuellement de l'agrément des organismes d'accueil au titre de l'engagement de Service Civique ? Certainement...

### **Le SNU n'est pas une politique de jeunesse digne de ce nom**

Les dérives possibles de cet engagement sont déjà connues par rapport au service civique et en particulier pour la deuxième phase du SNU : recours à une main d'œuvre bon marché en particulier dans le domaine de l'animation, difficultés à identifier le statut des jeunes en SNU par rapport aux salariés et aux bénévoles, recrutement de volontaires diplômés

au détriment des non diplômés. Il y a un phénomène attendu de reproduction de classes sociales, pas de mixité sociale, et tout événement de rassemblement de jeunes n'y changera rien.

Le SNU nécessite un budget de 1,6 milliard d'euros pour toucher un peu plus de 800 000 jeunes par an. Le service civique a aspiré les crédits des politiques jeunesse dès 2009, le SNU prendra ce qu'il reste dans les ministères puisqu'elle ne constitue plus que la seule politique jeunesse aux yeux du gouvernement. Le silence radio actuel de l'Agence du Service Civique, pourtant friande d'actions de communication, et la réserve civique morte née sont des signes montrant toute la place qui est désormais consacrée au SNU, ersatz du service militaire 20 ans après sa fin.

L'organisation administrative du Service National Universel n'est pas du ressort des missions éducatives des personnels de Jeunesse et Sport mais des centres du service national comme l'est actuellement l'organisation des Journées Défense et Citoyenneté. C'est l'affaire du Ministère des Armées, pas celle de l'Éducation Nationale. Le rapporteur du groupe de travail sur le SNU est bien un Général de division, pas un inspecteur général de l'Éducation nationale ou de Jeunesse et Sports.

Nous ne partageons pas l'analyse de certains qui voient l'avenir des services Jeunesse et Sports dans le déploiement du SNU. Parce que nous avons l'expérience du Service Civique, nous savons que les personnels sont considérés comme des ETP à mobiliser sur de la gestion de flux, bien loin de missions techniques et pédagogiques. Nous rejoignons les analyses des mouvements associatifs qui ont exprimé leurs réserves sur le SNU. Ces réserves auraient dû se prolonger au COJ et conduire les associations à ne pas développer de scénarios de mise en œuvre. Il ressort de ces expressions une ambiguïté, comme si des marchés étaient à prendre. Selon Gabriel Attal, les collectivités locales se bousculent pour expérimenter.

Les conditions pratiques de mise en place du SNU ne sont pas actuellement définies. Mais les kits de communication sont prêts depuis septembre... Le chef de l'État et des armées devrait (devait?) s'exprimer début janvier au sujet du SNU lors d'un discours à la jeunesse.

Pour EPA, le SNU doit être abandonné. Une Loi cadre de l'Éducation Populaire doit être mise en chantier.

Laurent DAILLIEZ

# Rendez-vous de carrière

## Le contrat d'objectif

En cette période de rendez-vous de carrière, il est nécessaire de préparer les entretiens en s'appuyant sur les contrats d'objectifs des années passées et leurs bilans. Sans ces documents, l'entretien débouchera sur l'appréciation de la manière de servir, c'est à dire sur la docilité plutôt que sur la compétence acquise et la qualité de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la formation, du conseil et l'expertise, de l'expérimentation et la recherche.

Le nouveau management dans la Fonction Publique vise à remplacer le statut par l'emploi. Le mérite est mesuré alors au nombre d'emplois octroyés, à leurs places successives dans les hiérarchies, au prestige et aux difficultés des dossiers confiés. Dans cette logique, il y a un donneur d'ordre et un agent exécutant. Face à cette logique nous maintenons la conquête du statut. Après un concours et une année de stage nous sommes titulaires d'un grade. C'est à dire une qualification. Pour les professeurs de sport, les CEPJ et les CTPS, nous a été reconnue, dans une spécialité ou un domaine d'intervention, la capacité à analyser des situations concrètes, à les problématiser et à construire des perspectives éducatives émancipatrices avec les acteurs. Cette capacité est le cœur de nos missions.

Sans cette compréhension de la situation, le rendez-vous de carrière risque de se vivre comme une agréable, ou désagréable, conversation où les questions des conditions et de la fierté du métier « bien fait » seront soigneusement évitées.

Le contrat d'objectif est une conquête syndicale pour faire reconnaître les compétences techniques et pédagogiques, l'autonomie d'un cadre A de la fonction publique de l'État. L'instruction 93-063 JS est toujours d'actualité. Le contrat d'objectif permet d'exclure le recours à la fiche de poste.

La force du contrat d'objectifs réside dans la rigueur et la qualité de sa rédaction et, surtout, dans sa dimension collective. Il est collectif lorsque nous sommes nombreux à en rédiger et lorsque (dans les services, entre les services, dans les pôles, entre les pôles...) nous mettons en commun des actions et donc des chapitres.